Accusé réception S/Préfecture
en date du : 01 DEC. 2017

Rapport sur les travaux de la Commission consultative des services publics locaux

Année 2017

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION

1° Rappel du rôle de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

2° Composition de la C.C.S.P.L

II - REUNIONS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN 2017

- SEANCE DU 9 JUIN 2017

III – ANNEXES

Documents VTF délégataire Bandol

Délibération de création de la CCSPL

Convocation et Ordre du jour de la séance

Délibérations des séances

I - INTRODUCTION

1° Rappel du rôle de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n°2004-559 du 17 Juin 2004 stipule que les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Cette commission, présidée par le maire, comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales, nommés de même par le Conseil Municipal. La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

1° Le rapport établi par le délégataire de service public;

2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères;

3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

4° Le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;

2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2.

2° Composition de la C.C.S.P.L

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 17 Septembre 2015, la Commission est composée de dix membres, 6 conseillers municipaux et Monsieur le Maire, Président de droit, ainsi que de 4 représentants d'associations locales d'usagers.

Membres du Conseil Municipal :

- Monsieur le Maire, Président
- Mme Yveline Primo
- M. Menfi

- M. Virzi
- M. Bagnis
- M. Rigaud
- M. Lepoittevin

Membres des associations locales :

- M. Léon Car
- M. Grégory Calemme
- M. Paul Tomatis
- M. Christophe Moret

II - REUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN 2015.

Conformément à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, la C.C.S.P.L a été consultée une fois.

La séance du 9 Juin 2017 a procédé à l'examen :

- ▶ Du rapport d'activités de VTF pour la Maison de Clairefont à Bandol
- ▶ Du Bilan d'activités de la Régie des Pompes Funèbres
- ▶ Des Rapports Annuels des Services de l'Eau et de l'Assainissement
- ▶ Du Bilan d'activités de la Régie des Transports

Etaient présents :

M. le Maire (Président)
M. Menfi
Mme Primo
M. Virzi
M. Bagnis
M. Rigaud

Etaient absents :

M. Car (excusé)
M. Tomatis Paul
M. Moret
M. Calemme (excusé)
M. Lepoitevin

ADMINISTRATIFS

M. Gilbert Payan– Directeur des Affaires Générales
M. Sylvain Foucheyrand – Directeur de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement
M. Eric Andréozzi – Directeur de la Régie des Transports
Mme Angèle Planidis – Directrice Générale des Services
Mme Carole Darmon – Responsable du Secrétariat Général

I – RAPPORT D'ACTIVITES DE V.T.F – DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC – MAISON DE CLAIREFONT BANDOL –

Classement du site :

Le 24 Novembre 2016, l'hôtel a obtenu le classement 3 Etoiles ce qui signifie qu'en terme de qualité tout se déroule bien. Un lien direct sur tripadvisor peut être consulté par les clients, site internet sur lequel l'hôtel obtient la note de 3,5 et 4 sur 5 avec la totalité des avis (avant la note était de 2,5).

Examen du tableau des statistiques

Le nombre de familles est en augmentation de 30% leur nombre est passé de 474 à 751.

Le nombre de jour de fréquentation est de 8 jours.

Le chiffre d'affaires entre 2012 et 2016 a doublé, ainsi que la fréquentation de l'hôtel.

Examen du tableau des statistiques générales

- le nombre de groupe est en baisse.

- la plus grosse période de fréquentation de l'année est le printemps et l'automne (l'été est soumis au problème de capacité d'accueil du site).

- Le bassin minier représente 40% du chiffre d'affaires de Bandol.

Examen points effectifs

Examen des emplois saisonniers entre février et novembre avec un mouvement intra.

Examen des enquêtes de satisfaction

Notation allant de 0 à 4. Sur l'ensemble services, l'efficacité et la convivialité sont très bien notées.

La note de 3,75 est attribuée sur l'ensemble du village.

Examen des travaux et des investissements :

Les travaux réalisés et les investissements ont été examinés par la commission. Les palmiers sont traités contre le charançon. 28 842 euros de dépenses courantes ont été engagés.

Une provision de 100 000 euros pour le programme de grosses réparations a été inscrite aux comptes – Exemple le mur du fonds de la propriété qui s'effondre, le montant des travaux sera pris sur ce compte.

Emprunt :

L'emprunt est de 1 334 520 euros.

Le chiffre d'affaires est en progression de + 5% soit 704 694 euros, les charges de personnel se montent à 250 000 euros pour Bandol.

II - BILAN D'ACTIVITES DU SERVICE ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 16 862,83 euros pour les prestations de services et de 29 493,84 euros pour la vente de caveaux.

12 caveaux ont été vendus en 2016 ce qui ramène le stock à 27 au 1er janvier 2017. Il est valorisé à 66 361 euros au 31 décembre 2016.

La régie n'emploie pas de personnel. C'est la ville qui met à disposition les moyens humains et matériels. La RMSEPF rembourse forfaitairement à la ville les produits encaissés, soit 17 315 euros pour 2016.

Le solde d'exécution de la section d'exploitation est de – 452,28 euros, compte tenu de l'excédent reporté de 2015, le résultat d'exploitation est de 28 267,07 euros.

Sur l'investissement :

La section d'investissement en 2016 comporte en dépenses 21 666,00 euros correspondant au paiement de l'échéance du prêt de 250 000 euros consenti par la ville en 2012. Au 31 décembre 2016, la dette restante en faveur de la ville est de 86 668 euros.

FAVORABLE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

III – BILAN D'ACTIVITES DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1 – Le Service de l'Eau :

Population desservie	NR *hab*
Nombre d'abonnés total	***6 388***
Montant de la facture TTC pour 120 m3 consommé	***194.49 €***
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	***8 h***
Taux de conformité bactériologique	***100%***
Taux de conformité physico-chimique	***100%***
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	***60 pts***
Rendement du réseau AEP	***86.2%***
Indice linéaire des volumes non comptés	***4.92 m3/j/km***
Indice linéaire de perte	***4.42 m3/j/km***
Taux de renouvellement du réseau AEP	***0.708 %***

Indice d'avancement de la protection de la ressource	***29.56%***
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	***0,00311 €/m3***
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmé	***0,156/1000 abonnés***
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	***100%***
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	***3.49%***
Taux de réclamation écrite	***NR /1000 abonnés***
Durée d'extinction de la dette	***0***
Recette d'exploitation	***2 008 125 €***
Investissement 2016 (réalisé) – reports 2016 non compris (319 724 €)	***216 862 €***
Encours de la dette	***0 €***

Extension du réseau eau potable :

ADRESSE DES TRAVAUX	DIAM. ET LINEAIRE CONDUITE							
	P. 50	P. 63	P. 75	F. 60	F. 100	F. 150	F. 300	TOTAL m/l
Rue des Géraniums				25				
LINEAIRE DE CANALISATIONS	0	0	0	25	0	0	0	25

TOTAL NOMBRE DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS CREES DANS LE CADRE DES EXTENSIONS	0
TOTAL NOMBRE DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS CREES DANS LE CADRE DE RESEAUX EXISTANTS	30

Renouvellement du réseau eau potable :

ADRESSE DES TRAVAUX	DIAM. ET LINEAIRE CONDUITE							
	P. 50	P. 75	F. 80	F.100	F. 150	F. 200	F. 300	TOTAL m/l
Rue Baodo					57			57
Rue des Glaïeuls			4					4
Rues Lys, Lilas, Lavandes	200							200
LINEAIRE DE CANALISATIONS	200	0	4	0	57	0	0	261

TOTAL NOMBRE DE BRANCHEMENTS RENOUVELES	25

REPARATION BRANCHEMENTS EXISTANTS (FUITES)	8
REPARATION CANALISATIONS EXISTANTES (FUITES)	16
REMPLACEMENT DE POTEAUX INCENDIE	1
DEPLACEMENT REGARD COMPTEUR	6

2°) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Population desservie	hab
Nombre d'abonnés total	6 031
Nombre de conventions de déversement d'eaux usées non domestique	2
Quantité de boues produites	380 t MS
Montant de la facture TTC pour 120 m3 consommé	150.29 €
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NR %
Indice de connaissance et de gestion du réseau de collecte des eaux usées	65 pts
Conformité à la directive ERU pour la collecte	oui
Conformité à la directive ERU pour les équipements d'épuration	oui
Conformité à la directive ERU pour la performance des ouvrages d'épuration	oui
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon une filière conforme à la réglementation	100 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,00172 €/m3
Recette d'exploitation	1 650 836 €
Investissements 2017 (réalisés) – reports non compris (344 000 €)	364 000 €
Encours de la dette	0 €

Extension du réseau eaux usées :

ADRESSE DES TRAVAUX	DIAM. ET LINEAIRE CONDUITE				
	160	200	300	F 300	TOTAL m/l
Rues des Lavandes, Lys et Lilas		120			120
LINEAIRE DE CANALISATIONS	0	0	0	0	120

TOTAL NOMBRE DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS CREES DANS LE CADRE DES EXTENSIONS	20
TOTAL NOMBRE DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS CREES DANS LE CADRE DE RESEAUX EXISTANTS	22

Renouvellement du réseau eaux usées :

ADRESSE DES TRAVAUX	DIAM. ET LINEAIRE CONDUITE				
	125	160	200	250	TOTAL m/l
Rue des Daphnées		1			1
Cité centrale			277		277
Avenue de Nice prolongée			50		50
Rue des Lavandes			100		100
LINEAIRE DE CANALISATIONS	**0**	**1**	**427**	**0**	**428**

TOTAL NOMBRE DE BRANCHEMENTS RENOUVELES	2
REPARATION BRANCHEMENTS EXISTANTS	6
REPARATION COLLECTEURS EXISTANTS	4

FAVORABLE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

IV - BILAN D'ACTIVITES DU SERVICE ANNEXE DES TRANSPORTS

1°/ Le bilan d'activité :

Pour l'année 2016, les véhicules de la régie des transports ont effectués 74 048 kms en exploitation (contre 79 139 kms en 2015), 132 536 voyageurs ont utilisés le service (contre 147 694 en 2015).

Les tableaux détaillés ci-dessous concernant la répartition des kms parcourus par activités ainsi que du nombre de voyageurs par activités ont été examinés par les membres de la commission.

Présentation des tableaux suivant la répartition des kms parcourus par activités ainsi que le nombre de voyageurs par activités.

Evolution Kilométrage :

Répartition Kms par activités	Exercice 2015	Exercice 2016	N - 1
Kilométrage Total de l'année	79 139	74 048	- 6,43 %
Scolaire	42 756	41 670	- 2,54 %
Péri scolaire	5 612	6 015	+ 7,18 %
Classes découvertes	1 420	1 140	- 19,72 %
Centre aéré	5 693	3 315	- 41,77 %
Associations	15 184	16 210	+ 6,76 %
Divers Commune	4 179	3 556	- 14,90 %
Jeunesse	1 155	0	- 100 %
TAP	330	342	+ 3,64 %
Études Surveillées	2810	1800	- 35,94 %

% des Kms parcourus par activités	Exercice 2015	Exercice 2016
Kilométrage Total de l'année	79 139 kms	74 048 kms
Scolaire	54,03%	56,27 %
Péri scolaire	7,09%	8,12 %
Classe découverte	1,79%	1,54 %
Centre aéré	7,19%	4,48 %
Associations	19,19%	21,89 %
Divers Commune	5,28%	4,81 %
Jeunesse	1,46%	0 %
TAP	0,42%	0,46 %
Études Surveillées	3,55%	2,43 %
Total	100%	100%

Nombre, évolution et répartition des voyageurs :

	Exercice 2015	Exercice 2016	N - 1
Voyageurs transportés	**147 694**	**132 536**	**- 10,26 %**
Scolaire	94 300	79 290	- 15,91 %
Péri scolaire	31 251	31 561	+ 0,99 %
Classes découvertes	94	104	+ 10,64 %
Centre aéré	9 026	8 326	- 7,75 %
Associations	7 581	7 912	+ 4,37 %
Divers Commune	842	1 938	+ 130,17 %
Jeunesse	80	0	- 100 %
TAP	1 980	1 805	- 8,83 %
Études Surveillées	2 540	1 600	- 37 %

POURCENTAGE VOYAGEURS PAR ACTIVITE		
	Exercice 2015	**Exercice 2016**
Voyageurs transportés	**166 179**	**147 694**
Scolaire	**65,65%**	**63,85%**
Péri scolaire	**22,01%**	**21,16%**
Classes découvertes	**0,27%**	**0,06%**
Centres aérés	**4,37%**	**6,11%**
Associations	**6,05%**	**5,13%**
Divers Commune	**1,55%**	**0,57%**
Jeunesse	**0,10%**	**0,06%**
TAP	**0%**	**1,34%**
Études Surveillées	**0%**	**1,72%**
Total	**100%**	**100%**

2°/Le bilan financier :

Section Investissement :

- Recettes : 412 612,73 euros.
- Dépenses : 186 471,10 euros.
- Excédent : 226 141,63 euros

L'excédent 2016 reporté sur 2017 pourra permettre à la régie d'envisager des acquisitions.

Section de Fonctionnement :

- Recettes : 622 847,10 euros (dont 391 490,76 euros de subvention METROPOLE et 18 240,18 euros de subvention Ville).
- Dépenses : 622 847,10 euros
- Excédent : 0 euros.

Les recettes se répartissent en :

- 62,86 % de subventions Métropole + Commune
- 30,08 % de prestations « transports » effectuées.
- 4,14 % d'atténuations des charges.
- 2,92 % de subvention de la Ville.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent en :

- 66,52 % de charges de personnels.
- 19,86 % de frais de fonctionnement.
- 13,62 % Amortissements.

En ce qui concerne l'activité générale du service en 2016 par rapport à 2015, nous constatons une diminution de la fréquentation des autocars de la ville de Gardanne - 10,26 %. Le nombre de kilomètres parcourus à l'année est en diminution aussi de - 6,43 %, les causes sont : la réorganisation des circuits scolaires et surtout un contrôle plus rigoureux des dépenses publiques.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont bien maîtrisées d'une année sur l'autre. En ce qui concerne la subvention d'équilibre de la ville pour 2016, elle s'est élevée à 18 240,18 euros contre 86 129,57 euros versée en 2015 soit une diminution de - 78,82 %.

FAVORABLE A L'UNANIMITE
DES MEMBRES PRESENTS

AVIS SUR LE RAPPORT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016 -

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 qui stipule que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux procède à un examen annuel du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur les services de l'assainissement,

Considérant que le rapport annuel pour l'année 2016 a été joint à la convocation et à l'ordre du jour pour information des membres de la commission et après débat,

DECISION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

AVIS : FAVORABLE à l'unanimité

à la majorité

des membres présents.

GARDANNE, le 9 juin 2017

Les Membres de la Commission,

Le Président,

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

Présents : 6
Absents : 2
Excusés : 2
Procurations : 0

AVIS SUR LE BILAN D'ACTIVITES DE LA REGIE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2016 -

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 qui stipule que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit procéder à un examen annuel du bilan d'activités de la Régie des Transports, celle-ci étant dotée d'une autonomie financière,

Considérant qu'un bilan d'activités pour l'année 2016 a été joint à la convocation et à l'ordre du jour pour information des membres de la commission et après débat,

DECISION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

AVIS : FAVORABLE à l'unanimité

à la majorité

des membres présents.

GARDANNE, le 9 juin 2017

Les Membres de la Commission,

Le Président,

Présents : 6
Absents : 2
Excusés : 2
Procurations : 0

AVIS SUR LE BILAN D'ACTIVITES DE LA REGIE DES POMPES FUNEBRES - EXERCICE 2016 -

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 qui stipule que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit procéder à un examen annuel du bilan d'activités de la Régie des Pompes Funèbres, celle-ci étant dotée d'une autonomie financière,

Considérant qu'un bilan d'activités pour l'année 2016 a été joint à la convocation et à l'ordre du jour pour information des membres de la commission et après débat,

DECISION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

AVIS : FAVORABLE à l'unanimité

à la majorité

des membres présents.

GARDANNE, le 9 juin 2017

Les Membres de la Commission,

Le Président,

Présents : 6
Absents : 2
Excusés : 2
Procurations : 0

AVIS SUR LE RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC – MAISON DE CLAIREFONT A BANDOL - EXERCICE 2016 -

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 qui stipule que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

Vu l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférantes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Vu l'article R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le rapport mentionné à l'article L.1411.3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle.

Considérant que le rapport du délégataire pour l'année 2016 sur la gestion du service public du Centre de Vacances de Clairefont a été joint à la convocation et à l'ordre du jour pour information des membres de la commission et après débat,

DECISION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

AVIS : FAVORABLE à l'unanimité

à la majorité

des membres présents.

GARDANNE, le 9 juin 2017

Les Membres de la Commission,

Le Président,

Présents : 6
Absents : 3
Excusés : 2
Procurations : 0

22

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015

Convoqué le vendredi 11 septembre 2015

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : **NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot) ..... Procuration
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard ..... Procuration
KADRI Zahia ..... Procuration
PARLANI René
BARBE Françoise
TOUAT Didier
SEMENZIN Véronique ..... Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia ..... Absente (de la question n° 00 à la n° 06)
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
LEPOITTEVIN Clément ..... Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	29 jusqu'à la question n° 06 puis 30
Nombre de pouvoirs	:	04
Absent à la séance	:	02 jusqu'à la question n° 06 puis 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n°2004-559 Du 17 Juin 2004 qui stipule que les communes de plus de 10 000 habitants sont dotées d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

Vu la délibération en date du 15 mai 2008 portant création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant que des élections municipales se sont déroulées le dimanche 19 juillet 2015,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de nommer les membres suivants :

Membres du Conseil Municipal :

- Monsieur le Maire, Président
- Mme Yveline Primo
- M. Menfi
- M. Virzi
- M. Bagnis
- M. Rigaud
- M. Lepoittevin

Membres des associations locales :

- M. Léon Car
- M. Grégory Calemme
- M. Paul Tomatis
- M. Christophe Moret

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à la majorité, Pour :** 27 Majorité Municipale - **Abstentions** : M. Garella/Mme Martinez/ M. Rigaud/Mme Biggi-Conti/M. Amic/Mme Apothéloz/M. Baldo, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : De désigner les membres du Conseil Municipal et les membres des représentants des associations locales devant siéger à la commission comme suit :

Membres du Conseil Municipal :

- Monsieur le Maire, Président
- Mme Yveline Primo
- M. Menfi
- M. Virzi
- M. Bagnis
- M. Rigaud
- M. Lepoittevin

Membres des associations locales :

- M. Léon Car
- M. Grégory Calemme
- M. Paul Tomatis
- M. Christophe Moret

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 25 SEP. 2015
AFFICHEE LE : 25 SEP. 2015
ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 25 SEP. 2015

Hôtel de Ville

Gardanne
TERRE D'ÉNERGIES

Administration Générale
SECRETARIAT GENERAL

GARDANNE, le 23 mai 2017

Nos ref : RM/CD/SO

Monsieur Roger MEI
Président de la Commission
Consultative des Services
Publics Locaux

à

Mesdames et Messieurs les
Membres de la Commission
Consultative des Services
Publics Locaux

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui aura lieu le :

VENDREDI 9 JUIN 2017
à 10 h 00
Salle du Conseil Municipal

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour, accompagné des documents correspondants.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux,
Roger MEI

Cours de la République - B.P. 18 - 13541 Gardanne Cédex
Tél. 04 42 51 79 00 - Fax. 04 42 51 79 10 - www.ville-gardanne.fr

COMMISSION CONSULTATIVE

DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

REUNION DU VENDREDI 9 JUIN 2017

CONVOQUEE LE 23 MAI 2017

ORDRE DU JOUR

- ► Examen du Rapport Annuel du Service de l'Eau et de l'Assainissement
- ► Bilan d'activités de la Régie des Transports
- ► Bilan d'activités de la Régie des Pompes Funèbres
- ► Examen du Rapport d'activités de VTF concernant la Maison de Clairefont de Bandol
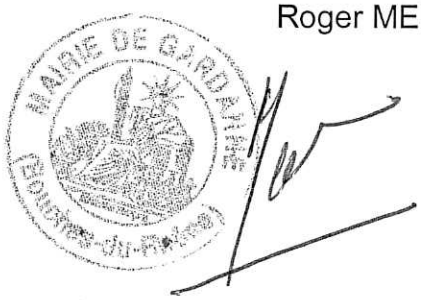
Le Président de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux,
Roger MEI